

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 20.04.01.

30) Priorité : 22.08.00 FR 00010809.

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 07.03.03 Bulletin 03/10.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : FRANCE TELECOM Société anonyme — FR et XELIA — FR.

72) Inventeur(s) : JOURDAIN DANIEL, AIRIAU ROLAND, CERRUTI PASCAL, DAMLAMIAN JEAN JACQUES et GRAFF BRUNO.

73) Titulaire(s) :

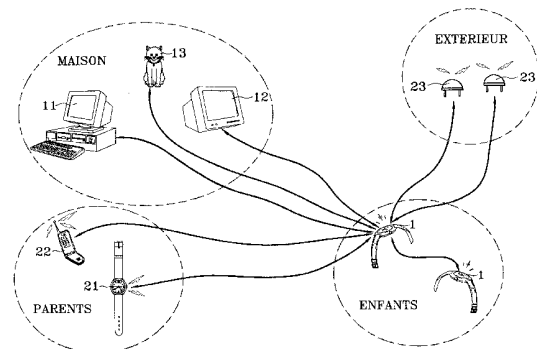
74) Mandataire(s) : CABINET HARLE ET PHELIP.

54) DISPOSITIF DE COMMANDE AUTOMATISEE D'UN EQUIPEMENT ELECTRIQUE PAR UNE PERSONNE.

57) Dispositif de commande automatisée d'un équipement électrique par une personne déterminée par le port d'un objet spécifique (1).

Selon l'invention, ledit dispositif comprend des premiers moyens de communication disposés dans ledit objet spécifique (1) et aptes à émettre un signal de commande incluant des données caractéristiques de ladite personne, et des deuxièmes moyens de communication disposés dans l'équipement électrique et aptes à extraire les données caractéristiques de la personne et à commander ledit équipement conformément auxdites données caractéristiques.

Application à la commande automatisée d'un équipement électrique.



5 La présente invention concerne un dispositif de commande automatisée d'un équipement électrique par une personne déterminée par le port d'un objet spécifique.

L'invention s'applique de manière très générale au domaine des transferts de données et notamment les interfaces homme-machine. Un  
10 domaine plus spécial d'application de l'invention se rapporte à la commande automatisée d'un équipement électrique entraînant le déclenchement d'actions relatives au fonctionnement dudit équipement, telles que la mise en marche ou l'arrêt par exemple

Dans la suite de ce mémoire, on entendra par équipement électrique  
15 tout appareil électronique, informatique, domotique, multimédia, de télécommunication ou autre.

Actuellement, la plupart des équipements électriques, de type domestique par exemple, peuvent être équipés d'une commande externe actionnée par tout utilisateur (sauf protection par un code) ou d'une commande  
20 liée au temps. Cependant, peu d'entre eux sont commandés par la présence physique d'une donnée caractéristique, comme un identifiant, spécifique à une personne donnée.

Les techniques antérieures connues présentent l'inconvénient que la mise en marche d'un équipement électrique, même en situation de veille,  
25 nécessite une action volontaire, laisse ensuite toute liberté à l'utilisateur (sauf nouvelle action codée), puis s'arrête par une coupure d'alimentation, l'ensemble étant généralement indépendant de la personne utilisatrice. En particulier, les télécommandes ne permettent pas de reconnaître l'utilisateur et de restreindre alors par programmation préalable l'utilisation de l'équipement à  
30 des périodes et des durées données ainsi que sur des fonctions précises.

Aussi, le problème technique à résoudre par l'objet de la présente invention est de proposer un dispositif de commande automatisée d'un équipement électrique par une personne déterminée par le port d'un objet spécifique, qui permettrait notamment de pouvoir commander de manière personnalisée la programmation de l'équipement électrique par la simple présence de l'utilisateur dans un périmètre et durant une période définis.

La solution au problème technique posé consiste, selon la présente invention, en ce que ledit dispositif comprend des premiers moyens de communication disposés dans ledit objet spécifique et aptes à émettre un signal de commande incluant des données caractéristiques de ladite personne, et des deuxièmes moyens de communication disposés dans l'équipement électrique et aptes à extraire les données caractéristiques de la personne et à commander ledit équipement conformément aux dites données caractéristiques.

Ainsi, le dispositif de commande automatisée conforme à l'invention a notamment pour effet de détourner l'usage habituel d'un petit objet personnel, tel que montre, bague, bracelet, broche, afin de pouvoir l'utiliser comme interface pré-programmée de l'équipement électrique.

De manière avantageuse, l'invention prévoit que lesdits premiers et/ou deuxièmes moyens de communication sont réalisés par une liaison sans fil courte distance de faible puissance, ceci afin d'éviter les problèmes de consommation et de changement ou de rechargement fréquent de piles. Ladite liaison sans fil est, notamment, une liaison du type radio.

A titre d'exemple, ledit objet spécifique est un objet personnel usuel et/ou vestimentaire de ladite personne.

En complément, il faut souligner que le dispositif de l'invention couvre un grand nombre de commandes pouvant être automatisées puisqu'il est prévu que lesdites données caractéristiques concernent l'utilisation, le mise en marche, le déblocage d'une clé, l'arrêt et/ou une restriction d'usage, l'émission de messages, une mise dans un mode spécifique de fonctionnement de l'équipement en fonction de la personne.

Une autre disposition particulièrement avantageuse de l'invention consiste en ce que ladite commande entre l'objet spécifique et l'équipement électrique est bidirectionnel.

5 Cette dernière caractéristique permet en effet à l'objet spécifique de recevoir diverses informations provenant de l'équipement électrique, comme un acquittement, des mises à jour (identifiant notamment), un renouvellement de clés, etc.

De plus, lorsque, selon l'invention, ledit équipement électrique est constitué par un autre objet spécifique, éventuellement identique, des 10 personnes appartenant à un même groupe, des enfants par exemple, peuvent échanger entre eux des informations par simple action sur leur objet spécifique personnel, tel une montre.

Enfin, l'invention propose avantageusement que l'objet spécifique comprend en outre une mémoire de stockage d'informations personnelles 15 concernant la personne portant ledit objet. Ce dernier, tel qu'une montre, est alors considéré comme une banque de données à laquelle l'équipement électrique, un téléphone portable ou un agenda électronique par exemple, peut accéder par l'intermédiaire desdits premiers et deuxièmes moyens de communication, liaison radio notamment. Ces informations personnelles 20 stockées peuvent ainsi être lues par d'autres personnes, ou communiquées dans le cas d'une liaison bidirectionnelle, sans que le porteur de l'objet spécifique n'ait besoin de l'actionner.

La description qui va suivre en regard du dessin annexé, donné à titre d'exemple non limitatif, fera bien comprendre en quoi consiste l'invention et 25 comment elle peut être réalisée.

La figure 1 est un schéma synoptique d'un dispositif de commande automatisée, conforme à l'invention.

Sur la figure 1 est représenté un dispositif de commande automatisée d'un équipement électrique par une personne, un enfant par exemple, 30 déterminée par le port d'un objet spécifique 1 comme un objet personnel usuel

et/ou vestimentaire de cette personne, du type montre à icônes, analogique ou à aiguilles, bague, bracelet, collier, broche, etc.

Les équipements électriques susceptibles d'être commandés par ladite personne sont, de manière générale, constitués par des appareils électroniques, informatiques, domotiques, multimédia, de télécommunication, ou autres. On a indiqué sur la figure 1 un certain nombre d'exemples d'appareils électriques de ce type en fonction de l'environnement d'un enfant pris comme la personne destinée à exercer sur ces appareils des actions de commande via ledit objet spécifique 1.

Dans l'environnement « enfants », l'objet spécifique 1 est représenté par une montre portée par un enfant. On note sur la figure 1 que l'équipement électrique commandé par l'objet 1 n'est pas seulement un objet de nature différente mais peut être un autre objet spécifique, ici un objet identique, à savoir une montre portée par un autre enfant de la même famille, de la même école, etc.

Dans ce contexte, mais sans que ceci ait un caractère limitatif, on peut prévoir de manière très générale que la commande d'un objet spécifique à un autre soit bidirectionnelle. C'est ainsi qu'il devient possible à des enfants de s'échanger des informations par une simple action sur leur montre respective, sous forme de liens par exemple.

Dans l'environnement « maison », on trouve des jouets fonctionnant sur piles (poupées, ours,...), des équipements électroménagers ou informatiques, comme un ordinateur personnel 11, un assistant personnel, ou encore un téléviseur 12.

Dans l'environnement « parents », lesdits équipements électriques peuvent être un téléphone cellulaire 22 ou une montre 21 équipée de moyens de communication permettant aux parents en situation d'éloignement de rester en relation avec leurs enfants.

Dans l'environnement « extérieur », les enfants sont en liaison avec des équipements de sécurité tels que des bornes 23 de localisation.

Quel que soit l'environnement envisagé, ledit objet personnel 1 est équipé de premiers moyens de communication, comme une liaison radio sans fil courte distance de basse puissance du type Bluetooth par exemple. Ces moyens sont aptes à émettre un signal de commande permanent ou non, présent dans les couches applicatives de la liaison radio utilisée : Bluetooth ou autres. Ce signal de commande inclut des données caractéristiques de la personne qui peuvent être un identifiant de l'objet, donc du porteur, l'accès et les conditions d'accès au service offert par l'équipement électrique. Si nécessaire la certification du porteur peut être réalisée par capteur biométrique avec signature ou reconnaissance vocale, empreintes digitales, iris oculaire, ou autre caractéristique morphologique avec fonction de mémorisation/comparaison dans l'objet personnel 1 ou le récepteur de l'équipement.

Lesdites données caractéristiques concernent, d'autre part, des actions à effectuer sur les équipements électriques, comme l'utilisation, la mise en marche, le déblocage d'une clé, l'arrêt et/ou une restriction d'usage, l'émission de messages (message d'accueil ou accusé de réception vers l'objet 1, sirène d'alerte ou signal hertzien déclenchant en retour une alarme dans l'objet 1, la mise dans un mode spécifique de fonctionnement en fonction de la personne (choix d'un canal, d'une application ou d'un logiciel, d'un portail ou d'un site web).

De manière complémentaire, l'objet 1 peut également comporter une mémoire de stockage d'informations personnelles concernant la personne portant ledit objet. Dans ce cas, la mémoire de stockage est assimilée à une banque de données dont le contenu peut être téléchargé dans l'équipement électrique, via la liaison entre les premiers et deuxièmes moyens de communication, lorsque ledit équipement électrique est activé par le signal de commande. C'est ainsi que des informations personnelles peuvent être transmises d'une montre, comprenant la mémoire de stockage, à un équipement électrique constitué par un téléphone mobile ou un agenda électronique par exemple.

Enfin, de manière à permettre aux parents par exemple de contrôler l'usage par leurs enfants des équipements électriques concernés, il est prévu que lesdites données caractéristiques comprennent des accès limités et/ou exclusifs à la personne portant l'objet 1.

5 De son côté, l'équipement électrique considéré est muni de deuxièmes moyens de communication, compatibles par exemple avec la liaison radio courte distance de faible puissance de l'objet spécifique 1 porté par la personne. Ces deuxièmes moyens sont aptes à extraire du signal de commande reçu les données caractéristiques de la personne et à commander  
10 ledit équipement conformément à ces données caractéristiques. En particulier, l'équipement reconnaît l'identifiant dans une périmètre donné (quelques mètres à quelques plusieurs dizaines de mètres par exemple) et, si certaines contraintes programmables sont respectées (heure, durée, distance...), déclenche une série d'actions telles qu'elles ont été définies plus haut et dont  
15 la programmation a été également mémorisée. Une antenne directionnelle peut éventuellement intégrer la contrainte de l'azimut.

Lesdits deuxièmes moyens de communication de l'équipement électrique comprennent un récepteur qui peut être interne (de série) ou externe (en option), supporter les commandes de programmation (avec accès  
20 par code), recevoir des données de l'extérieur par télé-programmation ou être pré-réglé en standard, et utiliser ou non un système d'affichage de ses paramètres pour faciliter la programmation.

Deux applications du dispositif selon l'invention vont maintenant être décrites en détail en regard de l'environnement « maison » de la figure 1.

25 Une première application concerne la commande automatisée d'un ordinateur 11 et ses logiciels à partir de l'objet personnel usuel 1.

Dans l'état de la technique connu, des échanges de données importants sont prévus par liaison type Bluetooth, ou autres, entre ordinateur personnel et ses périphériques. En revanche, la reconnaissance automatique  
30 d'un utilisateur, la configuration du système, l'accès limité et/ou exclusif à des logiciels et l'arrêt de l'ordinateur au départ de l'utilisateur n'existent pas. Les

ordinateurs sont généralement allumés ou éteints par une touche, leur configuration et les accès logiciels programmés selon un code et la mise en veille est temporisée. L'accès automatique, obligatoire ou limitée (accès sécurisé) d'un utilisateur précis n'est pas mis en oeuvre.

5 Dans cette application, le petit objet 1 personnel ou vestimentaire usuel est utilisé comme interface avec pré-programmation de l'ordinateur 11 pour le mettre en marche ou l'éteindre, et accéder à telle ou telle application ou site Internet pendant une période définie ou à une heure donnée, avec éventuellement restriction de l'utilisation et réception d'un signal en retour  
10 et/ou l'émission d'un signal de fonctionnement.

Techniquement, il s'agit de commander la programmation de l'ordinateur 11 par la simple présence de l'objet dans un périmètre et durant une période définie, la liaison bidirectionnelle entre l'objet 1 et l'ordinateur 11 étant réalisée par un moyen de communication de courte distance tel que des  
15 ondes radio de faible puissance (Bluetooth par exemple).

L'objet 1 porté par la personne émet un signal de commande d'identification permanent. Ce signal identifie l'objet, donc le porteur, et l'accès au service. L'ordinateur 11 est équipé d'une liaison similaire qui reconnaît l'identifiant (dans un périmètre de quelques mètres par exemple) et, si  
20 certaines contraintes programmables sont respectées (durée, distance...), déclenche une série d'actions dont la programmation a été également mémorisée (désactivation du clavier, activation de périphériques spécifiques...).

L'équipement récepteur de l'ordinateur 11 peut être interne ou externe,  
25 la programmation (avec accès par code) étant faite par le système ou par un complément au système configurant les accès et déclenchant éventuellement l'ouverture auto-exécutée d'un programme résident.

Une deuxième application se rapporte à la commande automatisée d'un équipement multimédia ou domotique à partir d'un objet personnel usuel.  
30 L'exemple choisi ci-après concerne un téléviseur 12, mais il pourrait tout aussi

bien concerner une chaîne audio ou vidéo, une console de jeux, un équipement électroménager, etc.

La mise en marche d'un téléviseur, même en veille, nécessite une action sur au moins une touche de télécommande (ou du téléviseur lui-même) et laisse ensuite toute liberté à l'utilisateur de choisir son programme. Les télécommandes actuellement connues ne permettent pas de reconnaître l'utilisateur et restreindre alors par programmation préalable l'utilisation du téléviseur à certaines heures, pendant des durées et sur des chaînes précises. L'aspect « filtrage » d'accès est donc totalement inconnu.

10 L'objet 1 personnel ou vestimentaire usuel est utilisé comme interface pré-programmée d'un appareil tel un téléviseur par exemple pour le mettre en marche sur telle ou telle chaîne pendant une période définie ou jusqu'à une heure donnée.

Comme précédemment, il s'agit de commander la programmation du téléviseur 12 ou plus généralement de l'appareil par la simple présence de l'objet 1 dans un périmètre et durant une période définie, la liaison bidirectionnelle entre l'objet 1 et le téléviseur 12 étant réalisée par un moyen de communication de courte distance tel que des ondes radio de faible puissance (Bluetooth ou autres).

20 Là encore, l'objet 1 (bague, montre, bracelet, broche) émet un signal de commande identifiant permanent. Ce signal identifie l'objet lui-même et le droit d'accès au service. Le téléviseur 12 est équipé d'une liaison similaire qui reconnaît l'identifiant (dans un périmètre d'une dizaine de mètres) et, si certaines contraintes programmables sont respectées (horaires, durée, distance...), déclenche une série d'actions dont la programmation a été également mémorisée. Le codage du niveau de l'émission peut permettre des décrochements. Les moyens de communication du téléviseur 12 peuvent être internes ou externes, supporter les commandes de programmation ou recevoir des données de l'extérieur (télé-programmation), et utiliser ou non un système type télétexte pour afficher ses paramètres ou faciliter la programmation.

30

Une application dans l'environnement « parents » va maintenant être décrite en détail. Cette application concerne un équipement électrique constitué par un terminal 22 de communication.

Pour délivrer un message à une personne via un terminal de communication, il existe plusieurs solutions à l'heure actuelle : le téléphone portable, le messenger (« pager ») qui envoie des messages courts SMS (Short Message System), les montres GSM. Certains de ces appareils sont de poids élevé (environ une centaine de grammes) ou de trop faible autonomie (moins d'une heure pour les montres) et difficilement utilisables par de jeunes enfants. Par ailleurs, il ne semble pas qu'il y ait de filtrage en fonction de la personne, ni d'utilisation adaptée à chaque utilisateur sauf introduction d'un code de blocage/déblocage.

Dans cette application, l'objet 1 envoie un signal de commande entraînant la mise en marche, l'arrêt ou la restriction automatique de l'utilisation du terminal 22. L'objet 1, une montre par exemple, comportant pour sa part l'interface-utilisateur est commandé par une pression d'un bouton, le choix d'une icône sur un écran ou reconnaissance vocale, le terminal devient uniquement une borne de télécommunication par analogie à un modem.

Le petit objet 1 personnel ou vestimentaire usuel est donc utilisé comme interface pré-programmée d'un terminal 22 de communication, relais de proximité, pour envoyer (ou recevoir) un message programmé spécifique à une personne éloignée.

Techniquement, il s'agit de déporter la fonction interface-utilisateur de la fonction de communication longue distance liée à un terminal 22 spécialisé du type téléphone mobile (GSM, GPRS ou UMTS), la liaison bidirectionnelle entre l'objet 1 et le terminal 22 étant réalisée par un moyen de communication de courte distance tel que des ondes radio de faible puissance (par exemple Bluetooth).

Dans l'environnement de l'objet 1 porté par la personne, environ plusieurs dizaines de mètres, se trouve un terminal 22 de type GSM (ou GPRS, UMTS...) simplifié, au sens où il peut ne pas avoir de clavier, d'écran,

de micro, ou d'écouteur, qui assure la liaison longue distance avec des personnes éloignées programmées, destinataires d'un message émis par le terminal. Par une action sur l'objet (pression, son...), une transmission du message éventuellement préprogrammé est réalisée avec une ou plusieurs  
5 desdites personnes programmées: message court SMS, message enregistré, musique ou icône animée ou non, ou scénette.

Une autre application concernant l'environnement « parents » met en jeu une montre 23 qui peut être considérée comme un équipement électrique commandé par l'objet spécifique 1 ou encore comme un objet spécifique  
10 commandant l'équipement électrique constitué par l'objet 1. Conformément au caractère bidirectionnel de la commande, la montre 23 des parents peut interroger à distance la montre 1 portée par un enfant, de manière à pouvoir prendre par exemple connaissance des informations contenues dans la montre 1, comme le menu du repas de midi pris par l'enfant à l'école ou toute  
15 autre information relative à l'enfant et à ses activités.

Une application du dispositif de l'invention dans l'environnement « extérieur » va maintenant être décrite en détail. Cette application concerne la localisation d'un objet personnel usuel par une borne de communication ou plusieurs bornes 23 disposées en réseau.

20 Dans cette application, un signal de commande/identification est émis par l'objet 1, entraînant sa ré-émission automatique par une borne unique disposant d'antenne directionnelle ou d'une mesure de puissance reçue ou un réseau permettant une triangulation, avec retour éventuel d'un signal d'accusé de réception.

25 Le petit objet 1 personnel ou vestimentaire usuel est utilisé comme émetteur d'un signal permettant une localisation précise dans le contexte ouvert d'un parc, ou fermé d'un salon, ou divers lieux fréquentés disposant d'un réseau maillé de bornes 23 de réception. La liaison bidirectionnelle entre l'objet 1 et les bornes 23 du réseau est réalisée par un moyen de  
30 communication tel que des ondes radio de faible puissance (Bluetooth).

On peut aussi envisager une utilisation exceptionnelle de l'émission du signal, en localisation par un récepteur (hélicoptère par exemple) permettant une forte amplification du signal, dans le contexte d'une zone peu fréquentée (forêt, collines...).

5           Techniquement, dans l'environnement de l'objet 1 porté par la personne (toutes les x dizaines de mètres) se trouvent des bornes réceptrices 23 qui relaient le signal identifiant, soit par GSM, soit par un réseau physique maillé (câbles, réseau électrique notamment) à un central qui mémorise le signal initial de l'objet 1 et celui de la (ou des) borne(s) 23. Sur demande, le  
10 recoupement de plusieurs informations et la localisation de l'objet 1 peut être effectuée et retournée au demandeur. Hors d'un contexte de nombreuses émissions hertziennes, la localisation se fait par une antenne directionnelle et un amplificateur éventuellement de forte puissance dans le récepteur.

15

## REVENDICATIONS

1. Dispositif de commande automatisée d'un équipement électrique par une personne déterminée par le port d'un objet spécifique (1), caractérisé en ce que ledit dispositif comprend des premiers moyens de communication disposés dans ledit objet spécifique (1) et aptes à émettre un signal de commande incluant des données caractéristiques de ladite personne, et des deuxièmes moyens de communication disposés dans l'équipement électrique et aptes à extraire les données caractéristiques de la personne et à commander ledit équipement conformément auxdites données caractéristiques.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit objet spécifique est un objet (1) personnel usuel et/ou vestimentaire de ladite personne.
3. Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que ledit équipement électrique est constitué par un appareil électronique, informatique, domotique, multimédia, de télécommunication.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ladite commande entre l'objet spécifique (1) et l'équipement électrique est bidirectionnel.
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ledit objet spécifique (1) inclut des fonctions de commande desdits deuxièmes moyens de communication comprenant la pression sur un bouton, le choix d'une icône sur un écran, et/ou la reconnaissance vocale.
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que ledit objet spécifique (1) est une montre à icônes, analogique ou à aiguilles, une bague, un bracelet, un collier, une broche.
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que lesdites données caractéristiques concernent, séparément ou en combinaison, l'utilisation, la mise en marche, le déblocage d'une clé, l'arrêt

et/ou une restriction d'usage, l'émission de messages, la mise dans un mode spécifique de fonctionnement en fonction de la personne.

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que lesdits premiers et/ou deuxièmes moyens de communication sont réalisés par une liaison sans fil courte distance de faible puissance.
- 5 9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les deuxièmes moyens de communication sont aptes à émettre un signal d'accusé de réception vers les premiers moyens de communication.
- 10 10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que lesdites données caractéristiques comprennent des accès limités et/ou exclusifs à la personne.
11. Dispositif selon la revendication 10, caractérisé en ce que lesdits accès limités et/ou exclusifs à la personne sont validés ou certifiés par une reconnaissance biométrique.
- 15 12. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé en ce que ladite reconnaissance biométrique consiste en une signature ou une reconnaissance vocale, une empreinte digitale ou oculaire, avec fonction de mémorisation/comparaison dans l'objet spécifique (1) ou dans les moyens de communication de l'équipement électrique.
- 20 13. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que ledit équipement électrique est constitué par un deuxième objet spécifique.
14. Application du dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisée en ce que ledit équipement électrique est constitué par un terminal (22) de communication fixe ou mobile.
- 25 15. Application selon la revendication 14, caractérisée en ce que ledit terminal de communication comprend des fonctions de téléphonie mobile.
16. Application du dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisée en ce que ledit équipement électrique est constitué par un ordinateur (11).
- 30

17. Application du dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisée en ce que ledit équipement électrique est constitué par un appareil audio-visuel (12).
18. Application selon la revendication 17, caractérisée en ce que lesdites données caractéristiques comprennent la période de mise en marche de l'appareil et/ou l'accès limité à certaines chaînes, stations, applications ou fonctions.
19. Application du dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 13 à la localisation de l'objet spécifique.
20. Objet pour un dispositif de commande automatisée d'un équipement électrique par une personne, caractérisé en ce que ledit objet (1) est spécifique à ladite personne et comprend des premiers moyens de communication aptes à émettre un signal de commande incluant des données caractéristiques de la personne.
21. Objet selon la revendication 20, caractérisé en ce qu'il est constitué par un objet (1) personnel usuel et/ou vestimentaire de ladite personne.
22. Objet selon l'une des revendications 20 ou 21, caractérisé en ce qu'il est constitué par une montre (1) à icônes, analogique ou à aiguilles, une bague, un bracelet, un collier, une broche.
23. Objet selon l'une quelconque des revendications 20 à 22, caractérisé en ce que lesdites données caractéristiques concernent, séparément ou en combinaison, l'utilisation, la mise en marche, le déblocage d'une clé, l'arrêt et/ou une restriction d'usage, l'émission de messages, la mise dans un mode spécifique de fonctionnement en fonction de la personne.
24. Objet selon l'une quelconque des revendications 20 à 23, caractérisé en ce que l'objet spécifique (1) comprend en outre une mémoire de stockage d'informations personnelles concernant la personne portant ledit objet (1).
25. Equipement électrique destiné à être commandé par une personne portant un objet (1) selon l'une quelconque des revendications 20 à 24, caractérisé en ce qu'il comprend des deuxièmes moyens de communication aptes à extraire

les données caractéristiques de la personne et à commander ledit équipement conformément auxdites données caractéristiques.

26. Equipement électrique selon la revendication 25, caractérisé en ce qu'il est constitué par un appareil électronique, informatique, domotique, multimédia, de télécommunication.

27. Equipement électrique selon l'une des revendications 25 ou 26, caractérisé en ce que les deuxièmes moyens de communication sont aptes à émettre un signal d'accusé de réception vers les premiers moyens de communication.

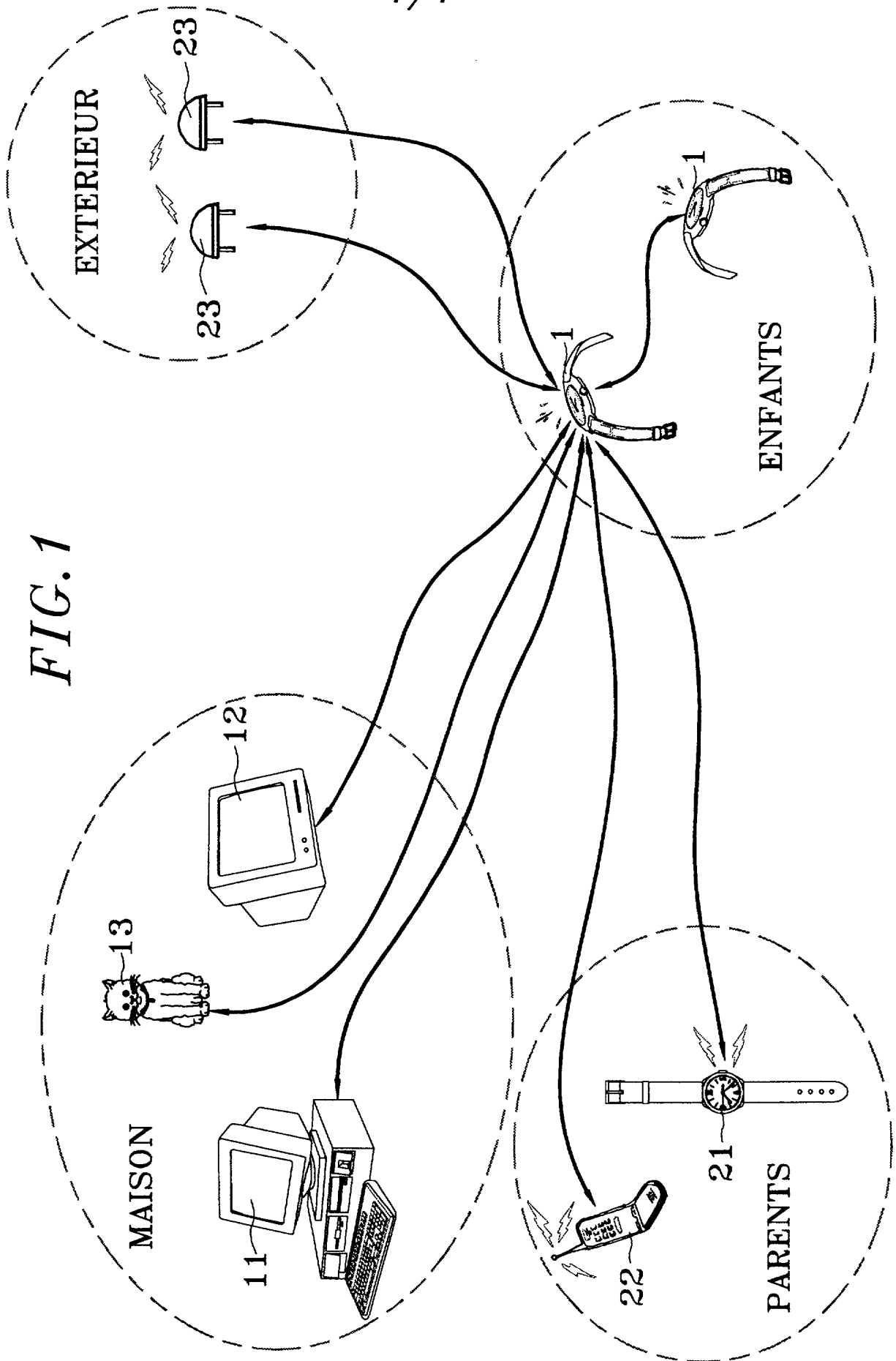


FIG. 1

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
**PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 620794  
FR 0105416

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE 198 58 310 A (LOEWE OPTA GMBH) 29 juin 2000 (2000-06-29) * le document en entier *	1-27	
X	EP 0 910 215 A (GRUNDIG AG) 21 avril 1999 (1999-04-21) * colonne 3, ligne 53 - colonne 7, ligne 3 *	1-27	
A	DE 40 28 966 A (GOEDECKE RUDOLF DR) 19 mars 1992 (1992-03-19) * le document en entier *	1	
			<b>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)</b>
			G08C H04N G07C
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		9 décembre 2002	López Pérez M-C.
<p><b>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul  Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie  A : arrière-plan technologique  O : divulgation non-écrite  P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention  E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.  D : cité dans la demande  L : cité pour d'autres raisons</p> <p>.....  &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

1

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0105416 FA 620794**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 09-12-2002

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19858310	A	29-06-2000	DE	19858310 A1	29-06-2000
EP 0910215	A	21-04-1999	DE	19745357 A1	15-04-1999
			EP	0910215 A2	21-04-1999
DE 4028966	A	19-03-1992	DE	4028966 A1	19-03-1992